

DEC192129DR02

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle Uher aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale (LAMS)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC183279DGDS du 21/12/2018 nommant M. Philippe Walter directeur de l'unité UMR8220 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option sources radioactives scellées délivré à Mme Emmanuelle Uher le 12/04/2019 par SGS France Industrial ;

Vu l'avis du CRHSCT de la délégation Paris-Centre du CNRS du 25/06/2019 ;

DECIDE :**Article 1er : Nomination**

Mme Emmanuelle Uher, ingénieur d'études, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 12/04/2019.

Article 2 : Missions¹

Mme Emmanuelle Uher exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Emmanuelle Uher sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 30/07/2019

Le directeur d'unité
Philippe Walter

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane Régnier

